



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Marchés publics

ORDONNANCE

Dossier n° PR-2020-021

1091847 Ontario Ltd.

c.

Services partagés Canada

*Ordonnance rendue
le mardi 15 septembre 2020*

EU ÉGARD À une plainte déposée par 1091847 Ontario Ltd. aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. (1985), ch. 47 (4^e suppl.);

ET À LA SUITE D'une décision du Tribunal canadien du commerce extérieur d'enquêter sur la plainte aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*;

ET À LA SUITE DU retrait de la plainte par 1091847 Ontario Ltd.

ENTRE

1091847 ONTARIO LTD.

Partie plaignante

ET

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Institution fédérale

ORDONNANCE

ATTENDU QUE la plainte susmentionnée a été déposée le 29 juillet 2020 par 1091847 Ontario Ltd.;

ET ATTENDU QUE le Tribunal canadien du commerce extérieur a décidé, le 4 août 2020, d'enquêter sur la plainte, conformément au paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur (Loi sur le TCCE)* et au paragraphe 7(1) du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*;

ET ATTENDU QUE, le 10 septembre 2020, 1091847 Ontario Ltd. a informé le Tribunal qu'elle retirait sa plainte parce qu'elle avait conclu un accord avec Services partagés Canada;

ET ATTENDU QUE le paragraphe 30.13(5) de la *Loi sur le TCCE* prévoit que le Tribunal peut mettre fin à l'enquête;

PAR CONSÉQUENT, aux termes du paragraphe 30.13(5) de la *Loi sur le TCCE*, le Tribunal, par la présente, met fin à son enquête. Chaque partie assumera ses propres frais en l'espèce.

Susan D. Beaubien

Susan D. Beaubien

Membre président